



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 031-213100662-20240415-DLCA2024_13-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, faute de quorum le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni le lundi 15 avril 2024, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Dates de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 28 mars 2024 pour la réunion du mercredi 10 avril 2024 et le jeudi 11 avril 2024 pour la réunion du lundi 15 avril 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET – Monsieur Adam BEN BRAHIM – Madame Martine JARLAN.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière, Madame Marie-Pierre GRATTONI, Service finances, Monsieur Karim EL GUEDDARI, Coordinateur Service Enfance / Jeunesse, Monsieur Thomas ELIE, Service Finances et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 5
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre POLITOWICZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 10 heures 30.

2024-13 FINANCES : Budget principal du CCAS – Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 4	Abstentions : 0	Exprimés : 4	Pour : 4	Contre : 0

Monsieur le Président, présente les résultats du compte administratif 2023 correspondant au budget principal du CCAS et arrête ainsi les comptes :

Le compte administratif présente les comptes suivants :

CCAS	RESULTATS D EXERCICE 2023			
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2023
	Section de fonctionnement	51 600,13 €	55 001,01 €	3 400,88 €
	Section d'investissement	31 515,68 €	1 755,92 €	- 29 759,76 €
REPORTS 2022				
	Section de fonctionnement (002)	29 936,29 €		
	Section d'investissement (001)		21 811,23 €	
RESULTAT GLOBAL				
	Section de fonctionnement (002)	26 535,41 €		
	Section d'investissement (001)	7 948,53 €		
RESTES A REALISER				
	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL DES RESTES A REALISER			
RESULTATS CUMULES				
	Section de fonctionnement	26 535,41 €	55 001,01 €	
	Section d'investissement	31 515,68 €	23 567,15 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES / RECETTES

CHAP	Libellé	Total budget 2022	Réalisé 2022	Solde 2022	Total budget 2023	Réalisé 2023	Solde 2023
011	Charges à caractère général	60 493,45 €	48 195,63 €	12 297,82 €	52 760,00 €	48 533,87 €	4 226,13 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €	- €	20 000,00 €	380,35 €	19 619,65 €
65	Autres charges de gestion courante	13 000,00 €	3 330,87 €	9 669,13 €	12 500,00 €	1 309,99 €	11 190,01 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €	500,00 €	1 003,71 €	870,00 €	133,71 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 009,19 €	- €	1 009,19 €	- €	- €	- €
002	Déficit de fonctionnement reporté	28 397,36 €	- €	- €	29 936,29 €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	12 500,00 €	- €	12 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €	497,00 €	1 503,00 €	500,00 €	505,92 €	5,92 €
	Totaux	105 400,00 €	52 023,50 €	24 979,14 €	129 200,00 €	51 600,13 €	47 663,58 €

CHAP	Libellé	Total budget 2022	Réalisé 2022	Solde 2022	Total budget 2023	Réalisé 2023	Solde 2023
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €	3 000,00 €	- €	- 3 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	- €	2 337,15 €	2 337,15 €	2 500,00 €	2 488,06 €	- 11,94 €
74	Dotations, subventions et participations	88 400,00 €	28 400,00 €	- 60 000,00 €	103 500,00 €	29 936,29 €	- 73 563,71 €
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00 €	19 747,42 €	2 747,42 €	20 200,00 €	22 536,66 €	2 336,66 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	40,00 €	40,00 €
	Totaux	105 400,00 €	50 484,57 €	-54 915,43 €	129 200,00 €	55 001,01 €	-74 198,99 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES / RECETTES**

CHAP	Libellé	Total budget 2022	Réalisé 2022	Solde 2022	Total budget 2023	Réalisé 2023	Solde 2023
13	Subventions d'investissement reçues	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	100,00 €	- €	100,00 €	500,00 €	- €	500,00 €
21	Immobilisations corporelles	23 214,23 €	- €	23 214,23 €	34 311,23 €	30 265,68 €	4 045,55 €
27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 250,00 €	250,00 €
	Totaux	35 314,23 €	- €	35 314,23 €	36 311,23 €	31 515,68 €	4 795,55 €

CHAP	Libellé	Total budget 2022	Réalisé 2022	Solde 2022	Total budget 2023	Réalisé 2023	Solde 2023
13	Subventions d'investissement reçues	10 000,00 €	- €	- 10 000,00 €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €	- €	- 2 000,00 €	1 500,00 €	1 250,00 €	- 250,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	21 314,23 €	- €	- €	21 811,23 €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	12 500,00 €	- €	- 12 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €	497,00 €	- 1 503,00 €	500,00 €	505,92 €	5,92 €
	Totaux	35 314,23 €	497,00 €	- 13 503,00 €	36 311,23 €	1 755,92 €	- 12 744,08 €

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président se retire au moment du vote, il sort de la salle et donne la présidence de la séance à Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **PREND ACTE** du document annexé à la présente délibération ;
- **ARRÊTE** les résultats du compte administratif 2023 du budget du CCAS, comme présentés ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

18/04/2024

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :

18/04/2024

